



Commune de Vully-les-Lacs

Conseil Communal du mardi 20 Juin 2017

Préavis municipal n° 2017/03

Rapport de la commission

---

Vully-les-Lacs, le 15.06.2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission, composée de MM. Christian Kolly, Ulrich Weyermann et Fabrice Guillod (rapporteur), s'est réunie le jeudi 15 Juin 2017 pour l'examen du préavis municipal n° 2017/03 concernant l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

M. Michel Jaunin, municipal en charge du dossier, nous a fourni, lors de cette réunion, tous les renseignements et précisions nécessaires afin de rendre notre rapport. Nous remercions M. Jaunin pour sa collaboration.

En préambule, nous précisons que ce règlement a déjà été revu par les services du Canton et qu'il est conforme. Après son acceptation par le Conseil Communal, il devra encore passer dans un autre service du Canton pour approbation finale.

Comme indiqué dans le préavis municipal, cette demande de nouveau règlement fait suite à différents cas de vandalisme sur des édifices communaux, et que celui-ci permettra à la Municipalité d'avoir une base légale pour poser des caméras et ainsi tenter de protéger les biens communaux.

La pose d'une caméra de vidéosurveillance ne peut pas se faire simplement. En effet, il y a toute une procédure d'approbation pour la pose de cette caméra et un dossier complet doit être fourni au Canton avant la pose de cette caméra. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de caméra à chaque coin de rue de notre commune, mais uniquement aux endroits sensibles.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil Communal d'accepter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance tel que présenté par la municipalité.

Pour la commission :

Christian Kolly

Ulrich Weyermann

Fabrice Guillod